



médiation

pour aidants & aidés

- Notre père a la maladie d'Alzheimer, notre mère s'épuise à s'occuper de lui mais elle ne veut pas entendre parler d'EHPAD. »
- J'habite dans le même village que notre mère, c'est moi qui ai la procuration. Mes frères et sœurs pensent que je lui prends son argent, alors que je m'occupe toute seule d'elle. C'est injuste ! »
- Mes parents vieillissent, mon frère polyhandicapé aurait besoin d'une tutelle, je n'ose pas leur en parler. »
- Mon épouse est handicapée, je gère tout, je suis devenu son soignant, je crains pour mon couple. »

**Vous vivez un désaccord,
une situation conflictuelle,
liée au handicap
ou à la dépendance
de l'un de vos proches**

L'Udaf vous propose un espace de **médiation familiale** pour **restaurer le dialogue**, gérer des situations conflictuelles, **trouver ensemble des solutions** : entrée en établissement, conflits de fratrie, obligation alimentaire, décision d'une mesure de protection juridique...

Comment se déroule la médiation ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et **diplômé d'état**, vous accompagne en toute confidentialité et impartialité dans la **recherche de solutions adaptées**.

Après un **entretien gratuit d'information**, notre service de médiation vous propose une médiation sous forme de séance individuelle, conjointe ou familiale.

Notre convention avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales vous permet de bénéficier d'un **tarif réglementé** et **évalué selon vos revenus**.

L'Udaf propose d'autres services aux aidants familiaux :

- Information soutien aux tuteurs familiaux,
- Dispositif d'habitat inclusif " Famille - Gouvernante "



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous

Udaf de la Somme
Service actions solidaires
et familiales (Asf)
Véronique Leclerc
Tél. : 03 60 12 49 29
Mail : mediation@udaf80.org

Rendez-vous à proximité
de votre domicile



L'Udaf intervient dans les Ccas et mairies de l'ensemble de la Somme.





médiation

pour aidants & aidés

- Notre père a la maladie d'Alzheimer, notre mère s'épuise à s'occuper de lui mais elle ne veut pas entendre parler d'EHPAD. »
- J'habite dans le même village que notre mère, c'est moi qui ai la procuration. Mes frères et sœurs pensent que je lui prends son argent, alors que je m'occupe toute seule d'elle. C'est injuste ! »
- Mes parents vieillissent, mon frère polyhandicapé aurait besoin d'une tutelle, je n'ose pas leur en parler. »
- Mon épouse est handicapée, je gère tout, je suis devenu son soignant, je crains pour mon couple. »

**Vous vivez un désaccord,
une situation conflictuelle,
liée au handicap
ou à la dépendance
de l'un de vos proches**

L'Udaf vous propose un espace de **médiation familiale** pour **restaurer le dialogue**, gérer des situations conflictuelles, **trouver ensemble des solutions** : entrée en établissement, conflits de fratrie, obligation alimentaire, décision d'une mesure de protection juridique...

Comment se déroule la médiation ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et **diplômé d'état**, vous accompagne en toute confidentialité et impartialité dans la **recherche de solutions adaptées**.

Après un **entretien gratuit d'information**, notre service de médiation vous propose une médiation sous forme de séance individuelle, conjointe ou familiale.

Notre convention avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales vous permet de bénéficier d'un **tarif réglementé** et **évalué selon vos revenus**.

L'Udaf propose d'autres services aux aidants familiaux :

- Information soutien aux tuteurs familiaux,
- Dispositif d'habitat inclusif " Famille - Gouvernante "



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous

Udaf de la Somme
Service actions solidaires
et familiales (Asf)
Véronique Leclerc
Tél. : 03 60 12 49 29
Mail : mediation@udaf80.org

Rendez-vous à proximité
de votre domicile



L'Udaf intervient dans les Ccas et mairies de l'ensemble de la Somme.

